



Conditions générales de vente

Conditions générales de vente de l'agence signé.

Édité par CAILLEAU EDUCATION, SLU. En vigueur au 28/09/2026.

La Société met à votre disposition un service client joignable par email à l'adresse compta@cailleau-education.com.

1. Définitions

Les termes assortis d'une majuscule renvoient aux définitions suivantes :

La « Société » désigne la société CAILLEAU EDUCATION, SLU, société de droit andorran (Societat Limitada Unipersonal) au capital de 3 000 €, dont le siège est situé Carrer de l'Aigüeta, núm. 1, 1r pis, 3a porta, AD500 Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, immatriculée au Registre de Societats Mercantils de la Principauté d'Andorre sous le numéro 27633, dont le numéro de registre tributaire (NRT) est L-722729-G, qui exploite l'agence sous le nom commercial « signé. ».

Le « Service » désigne la prestation de gestion de la présence LinkedIn du dirigeant décrite à l'article 3 : positionnement, rédaction, création de visuels, publication, animation des commentaires et des messages privés, suivi statistique et reporting.

Le « Client » désigne la personne morale, ou la personne physique agissant exclusivement à titre professionnel, qui souscrit le Service pour les besoins de son activité. TOUTE PERSONNE AYANT LA QUALITÉ DE CONSOMMATEUR N'EST PAS AUTORISÉE À SOUSCRIRE AU SERVICE.

Le « Dirigeant » désigne la personne physique dont le profil LinkedIn personnel est animé dans le cadre du Service. Il peut s'agir du Client lui-même ou d'un dirigeant, associé ou collaborateur désigné par le Client.

Le « Compte » désigne le profil LinkedIn personnel du Dirigeant, et le cas échéant la page LinkedIn de l'entreprise du Client lorsqu'elle est incluse au Récapitulatif.

Le « Récapitulatif » désigne la page de paiement et l'email de confirmation adressés au Client après l'appel de vente, qui reprennent les conditions qui y ont été convenues : prix, Durée d'engagement et modalités de paiement.

La « Commande » désigne la souscription du Service par le Client dans les conditions de l'article 5.

L'« Espace client » désigne le portail en ligne mis à disposition du Client pour suivre et valider le Service.

Les « Contenus » désignent les posts, visuels, commentaires et messages rédigés par la Société dans le cadre du Service.

Les « Livrables » désignent les Contenus et l'ensemble des documents remis au Client dans le cadre du Service.

La « Durée d'engagement » désigne la durée du Service, de trois (3) ou six (6) mois, convenue avec le Client et indiquée au Récapitulatif.

Les « Outils tiers » désignent les plateformes et logiciels utilisés pour fournir le Service sans être édités par la Société, à commencer par LinkedIn.

Les « Conditions Générales de Vente » ou « CGV » désignent les présentes conditions générales de vente.

2. Domaine d'application

2.1. Objet.

Les CGV régissent la fourniture du Service au Client. Il s'agit d'un contrat entre professionnels.

2.2. Documents contractuels.

Le contrat est formé, par ordre de priorité décroissant, du Récapitulatif puis des CGV. Les CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment des conditions générales d'achat du Client. Aucune condition particulière du Client ne peut s'y ajouter ou s'y substituer sans l'accord écrit de la Société.

2.3. Acceptation.

Avant toute Commande, le Client déclare agir en tant que professionnel, avoir pris connaissance des CGV et les accepter sans réserve. Il reconnaît avoir bénéficié, notamment lors de l'appel de découverte, d'informations suffisantes pour s'assurer que le Service correspond à ses besoins. La personne qui passe la Commande déclare être majeure et disposer du pouvoir d'engager le Client. Lorsque le Dirigeant n'est pas le signataire, le Client se porte fort de son accord sur l'ensemble des stipulations qui le concernent.

2.4. Version applicable.

Les CGV sont datées. La version applicable est celle en vigueur à la date de la Commande, dont le Client peut demander une copie à tout moment. Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir d'un manquement du Client ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

3. Description du Service

3.1. Contenu du Service.

Le Service est une prestation réalisée pour le compte du Client : la Société gère la présence LinkedIn du Dirigeant, dans sa voix et sous son nom. Il comprend le positionnement éditorial, la rédaction et la publication de contenus, l'animation du Compte et le suivi des résultats. Le rythme de publication et les éventuelles options sont convenus lors de l'appel de vente ou de l'onboarding.

3.2. Organisation.

La Société organise librement l'exécution du Service : elle choisit ses intervenants, ses outils, ses formats et son calendrier, et peut les faire évoluer dès lors que la substance du Service est préservée. Les volumes et délais communiqués au Client sont des objectifs de moyens, dont la non atteinte ponctuelle ne constitue pas une inexécution.

3.3. Exclusions.

Sauf mention contraire au Récapitulatif, le Service ne comprend ni publicité payante, ni production vidéo, ni gestion d'autres réseaux sociaux, ni réalisation de ventes pour le compte du Client.

4. Validation des Contenus

Chaque post est soumis au Client avant sa publication, dans l'Espace client. Le Client peut le valider, demander une modification ou le refuser. Sans réponse du Client dans le délai indiqué lors de l'envoi, le post est réputé validé et il est publié à la date prévue, afin de préserver la régularité dont dépendent les résultats. Le Client autorise également la Société à interagir sur le Compte (commentaires, messages privés) dans le respect des consignes validées, qu'il peut compléter à tout moment. Il peut demander le retrait d'un contenu publié à tout moment.

5. Commande

5.1. Formation du contrat.

Le prix, la Durée d'engagement et les modalités de paiement sont convenus avec le Client lors de l'appel de vente. La Commande est formée par l'acceptation des CGV et le paiement de la première échéance, ou du prix total en cas de paiement en une fois, via le lien de paiement adressé par la Société. Le Client fournit des informations exactes sur son identité, sa société, son numéro d'immatriculation et son numéro de TVA le cas échéant, et garantit la Société contre toute inexactitude.

5.2. Caractère ferme.

Toute Commande est ferme et définitive et emporte obligation de payer le prix total du Service pour toute la Durée d'engagement.

5.3. Signature électronique et preuve.

La validation en ligne, la fourniture des coordonnées bancaires et la case d'acceptation des CGV valent signature et acceptation expresse de la Commande, conformément à la réglementation applicable et notamment, pour les Clients établis en France, aux articles 1366 et suivants du Code civil français. Les registres informatisés de la Société, conservés dans des conditions raisonnables de sécurité, les emails échangés et l'historique de l'Espace client font preuve des communications, validations, Commandes et paiements intervenus entre les parties.

5.4. Capacité d'accueil.

Le nombre de Clients suivis simultanément est limité. La Société peut refuser une Commande ou proposer une date de démarrage différée lorsque sa capacité d'accueil est atteinte, sans indemnité.

6. Prix et paiement

6.1. Prix.

Le prix du Service est un forfait global pour toute la Durée d'engagement, dont le montant hors taxes figure au Récapitulatif. Il est ferme pour cette durée. Les prix sont indiqués en euros et sont dus quel que soit le nombre de Contenus effectivement publiés.

6.2. Taxes.

La Société est établie en Andorre. Ses prestations sont facturées sans TVA aux Clients établis hors d'Andorre, qui autoliquident la TVA due dans leur pays, et avec l'IGI aux Clients établis en Andorre.

6.3. Paiement en une fois ou en plusieurs fois.

Le Client choisit à la Commande entre un paiement en une fois, qui bénéficie d'un prix réduit indiqué au Récapitulatif, et un paiement en plusieurs fois. Le paiement en plusieurs fois n'est ni un

abonnement ni un paiement sans engagement : c'est un échéancier de paiement du prix total, qui reste dû en totalité quel que soit le nombre d'échéances et même si l'échéancier se poursuit après la fin du Service. La première échéance est exigible à la Commande et conditionne le démarrage du Service ; les suivantes sont prélevées selon le calendrier indiqué au Récapitulatif, à défaut chaque mois à la même date. Ce paiement échelonné ne constitue pas un crédit. Les sommes réglées sont définitivement acquises à la Société.

6.4. Modes de paiement.

Le Client règle par carte bancaire ou prélèvement SEPA via un prestataire de paiement sécurisé (Stripe à la date des présentes, soumis à ses propres conditions) ou par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture, en mentionnant le numéro de facture. En communiquant ses informations bancaires, le Client autorise la Société à débiter chaque échéance jusqu'au terme du contrat et garantit la validité du moyen de paiement jusqu'à cette date. La Société peut changer de prestataire de paiement à tout moment.

6.5. Retard ou défaut de paiement.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application des intérêts, pénalités et indemnités prévus par la loi applicable aux relations entre professionnels et, pour les Clients établis en France, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. En cas d'échéance impayée, la Société peut suspendre le Service dans les conditions de l'article 8.2.

7. Durée et fin du contrat

7.1. Durée d'engagement.

Le contrat prend effet à la date de démarrage convenue, ou à défaut à la date du premier paiement, pour la Durée d'engagement. Il prend fin de plein droit à son terme, sans tacite reconduction. Sa poursuite fait l'objet d'une nouvelle Commande. Aucune résiliation anticipée n'est possible en dehors des articles 8.3 et 12 : si le Client cesse de collaborer ou demande l'arrêt du Service avant son terme, le prix total reste dû.

7.2. Fin du contrat.

À la fin du contrat, quelle qu'en soit la cause :

- la Société cesse toute publication et toute action sur le Compte, déprogramme les Contenus non encore publiés et renonce à tout accès au Compte ; le Client déconnecte son Compte de l'outil de programmation et modifie, le cas échéant, les accès qu'il avait communiqués ;
- le Client peut demander, dans les trente (30) jours, l'export de ses Livrables (posts, visuels, dossier de positionnement, guide de voix, rapports) et des photos et fichiers qu'il a déposés, que la Société lui remet dans un format courant ;
- l'accès à l'Espace client est fermé à l'issue de ce délai, puis les données du Client sont supprimées ou anonymisées dans les conditions de l'article 11, sous réserve des données que la Société doit conserver pour ses obligations légales et la gestion des litiges.

8. Obligations du Client, suspension et résiliation pour faute

8.1. Collaboration.

Le Service repose sur une collaboration active. Le Client et le Dirigeant s'engagent à fournir la matière et les accès nécessaires, à participer aux échanges prévus, à examiner les contenus qui lui sont

soumis et à signaler toute contrainte susceptible d'affecter la communication du Dirigeant. Le défaut de collaboration du Client ne peut justifier aucune réduction de prix, prolongation ou indemnité.

8.2. Suspension.

La Société peut suspendre temporairement tout ou partie du Service en cas d'échéance impayée, de manquement du Client aux CGV, de demande de publication d'un contenu illicite ou contraire aux règles de LinkedIn, ou de comportement injurieux ou menaçant envers l'équipe. Sauf urgence ou gravité particulière, la suspension intervient après une mise en demeure restée sans effet pendant huit (8) jours. La suspension n'interrompt ni le contrat ni l'obligation de payer les échéances ; le Service reprend dès la régularisation.

8.3. Résiliation pour faute.

En cas de manquement grave, ou si le manquement n'est pas régularisé dans le délai imparti par la mise en demeure, chaque partie peut résilier le contrat de plein droit par notification écrite. Lorsque la résiliation est prononcée aux torts du Client, le solde du prix total devient immédiatement exigible.

9. Compte LinkedIn et Outils tiers

9.1. Mandat.

Le Client donne mandat à la Société, pour la durée du contrat, de publier, commenter, répondre et échanger des messages au nom du Dirigeant sur le Compte, dans les limites de l'article 3 et des consignes validées. Le Client déclare disposer de l'accord du Dirigeant pour ce mandat. Le Dirigeant reste titulaire de son Compte, de son réseau et de ses abonnés, et peut révoquer à tout moment les accès consentis, ce qui suspend les prestations concernées sans réduire le prix.

9.2. Accès.

La publication s'effectue par la connexion officielle proposée par l'outil de programmation, que le Client peut couper à tout moment. Les modalités d'accès nécessaires à l'animation du Compte sont convenues avec le Client à l'onboarding. La Société ne stocke jamais les identifiants LinkedIn du Client dans ses propres applications ; les accès éventuellement confiés sont conservés dans un gestionnaire de mots de passe sécurisé, réservés aux seuls intervenants affectés au Client et révoqués à la fin du contrat. Le Client s'engage à modifier ses identifiants à la fin du contrat.

9.3. Règles des plateformes.

La Société exerce son activité dans le respect des conditions d'utilisation de LinkedIn, notamment par l'absence de tout automatisme de commentaire ou de message. LinkedIn et les autres Outils tiers restent seuls maîtres de leurs règles, de leurs algorithmes et de leurs décisions. La Société ne saurait être tenue responsable d'une baisse de visibilité, d'une modification des algorithmes, d'une restriction, d'une suspension ou d'une fermeture du Compte, ni d'une indisponibilité ou d'une évolution d'un Outil tiers, sauf faute prouvée de sa part. Toute action du Client lui même ou de tiers sur le Compte relève de sa seule responsabilité.

10. Responsabilité éditoriale

Les Contenus sont publiés sous le nom du Dirigeant, après validation expresse ou tacite du Client, qui en assume la responsabilité éditoriale en qualité d'auteur apparent et de titulaire du Compte. Le Client garantit l'exactitude des faits, chiffres, résultats, témoignages et cas clients qu'il communique à la Société, et dispose des autorisations nécessaires des personnes, clients et marques qu'il cite ou dont

il fournit l'image. La Société refuse de publier toute affirmation chiffrée non sourcée et tout contenu qu'elle estime illicite, trompeur ou contraire aux règles de LinkedIn.

Lorsque le Dirigeant exerce une profession réglementée (notamment avocat, conseiller en gestion de patrimoine, intermédiaire immobilier, expert-comptable ou professionnel de santé), il lui appartient de communiquer à la Société ses obligations déontologiques et de communication, et de vérifier la conformité de chaque Contenu avant validation. La validation d'un Contenu par le Client, expresse ou tacite, vaut vérification de sa conformité à ces obligations.

11. Données personnelles et confidentialité

11.1. Données du Client.

La Société traite les données du Client et du Dirigeant (identité, coordonnées, enregistrements et transcriptions des appels, notes vocales, photos, statistiques) pour exécuter le Service, gérer la relation commerciale, facturer et respecter ses obligations légales, conformément à la loi andorrane qualifiée 29/2021 de protection des données personnelles et, lorsqu'il est applicable, au règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Les appels sont enregistrés et transcrits après information du Dirigeant en début d'appel. Ces données sont conservées pendant la durée du contrat puis archivées pendant les délais de prescription applicables. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'elle exerce à compta@cailleau-education.com, et peut saisir l'Agence andorrane de protection des données (APDA) ou l'autorité de contrôle de son pays de résidence (en France, la CNIL). La politique de confidentialité de la Société complète le présent article.

11.2. Données traitées pour le compte du Client.

Pour les données des personnes qui interagissent avec le Compte (auteurs de commentaires, contacts en message privé, prospects qualifiés), la Société agit en qualité de sous-traitant du Client, au sens de l'article 28 du RGPD. À ce titre, elle s'engage à : ne traiter ces données que sur les instructions du Client et pour les seules finalités du Service ; garantir la confidentialité des personnes autorisées à les traiter ; mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées ; aider le Client à répondre aux demandes des personnes concernées ; notifier au Client toute violation de données dans les meilleurs délais ; supprimer ou restituer ces données à la fin du contrat, au choix du Client ; mettre à disposition les informations nécessaires pour démontrer le respect de ces obligations. Le Client autorise la Société à recourir aux sous-traitants ultérieurs nécessaires au Service (notamment hébergement, base de données, programmation des publications, transcription, collecte de statistiques publiques, envoi d'emails), dont la liste à jour lui est communiquée sur demande, et qui sont tenus à des obligations équivalentes. Lorsque ces sous-traitants traitent des données hors de l'Union européenne ou d'Andorre, la Société s'assure de l'existence de garanties appropriées.

11.3. Confidentialité.

Chaque partie garde confidentielles les informations non publiques de l'autre partie dont elle a connaissance à l'occasion du contrat, notamment la stratégie, les chiffres, les clients et les projets du Client, ainsi que les méthodes, outils et tarifs de la Société. Cette obligation s'applique pendant la durée du contrat et deux (2) ans après son terme. La Société impose la même obligation à ses intervenants.

12. Force majeure

L'exécution des obligations d'une partie est suspendue en cas de force majeure ou de cas fortuit, notamment : catastrophe naturelle, incendie, épidémie, interruption des télécommunications ou de

l'énergie, défaillance générale d'un Outil tiers, ou toute autre circonstance échappant à son contrôle raisonnable. La partie empêchée en informe l'autre dès que possible. Si l'empêchement dure plus de trente (30) jours, chaque partie peut résilier le contrat par écrit sans indemnité, les sommes correspondant aux prestations déjà exécutées restant dues. Le Client ne peut invoquer la force majeure pour différer le paiement d'une prestation fournie. En cas d'indisponibilité d'un intervenant (maladie, accident, motif familial), la Société le remplace sans indemnité pour le Client.

13. Propriété intellectuelle

13.1. Livrables.

Sous réserve du paiement intégral des échéances correspondantes, la Société cède au Client, à titre exclusif, les droits patrimoniaux d'auteur sur les Contenus et Livrables réalisés spécifiquement pour lui, à savoir les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de traduction, sur tous supports et pour tous modes d'exploitation liés à la communication du Client et du Dirigeant, pour le monde entier et pour la durée légale de protection. Jusqu'au paiement, le Client dispose d'un simple droit d'utilisation. Les posts, brouillons, idées et le guide de voix restent la propriété du Client à la fin du contrat.

13.2. Éléments de la Société.

La Société conserve la pleine propriété de ses méthodes, savoir faire, processus, consignes et instructions de rédaction, outils logiciels, Espace client, gabarits graphiques génériques et, plus généralement, de tous les éléments préexistants ou non spécifiques au Client. Lorsque de tels éléments sont intégrés à un Livrable, le Client dispose d'un droit d'utilisation non exclusif limité à l'exploitation de ce Livrable. Le Client s'interdit de reproduire ou de revendre ces éléments.

13.3. Éléments fournis par le Client.

Le Client garantit disposer des droits sur les textes, photos, logos, marques et documents qu'il fournit, et concède à la Société le droit de les utiliser pour les seuls besoins du Service pendant sa durée. Il garantit la Société contre toute réclamation de tiers à ce titre.

13.4. Référence client.

Avec l'accord écrit préalable du Client, la Société peut mentionner son nom, son logo, les résultats obtenus et des extraits des Contenus publiés, à titre de référence commerciale. Le Client peut retirer cet accord à tout moment pour l'avenir. Lorsque le Client adresse spontanément à la Société un avis ou un témoignage, il l'autorise à le reproduire tel quel à des fins promotionnelles.

14. Responsabilité

14.1. Obligation de moyens.

La Société est tenue d'une obligation de moyens. Elle ne garantit ni un nombre d'abonnés, de vues, de réactions ou de messages, ni un nombre de prospects, de rendez-vous ou de ventes, ni aucun résultat économique. La visibilité sur LinkedIn dépend notamment de l'algorithme de la plateforme, de l'historique du Compte, du secteur du Client et de la matière fournie. Les délais d'effet habituellement constatés ne sont communiqués qu'à titre indicatif.

14.2. Limitation.

La responsabilité de la Société est limitée aux dommages directs prouvés par le Client. Elle ne peut être engagée au titre de dommages indirects, tels que perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de clientèle, de chance ou atteinte à l'image, ni au titre d'un Contenu validé, expressément ou tacitement,

par le Client. Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive. **EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE LA SOCIÉTÉ, TOUS CHEFS DE PRÉJUDICE CONFONDUS, EST PLAFONNÉE AU MONTANT HORS TAXES EFFECTIVEMENT PAYÉ PAR LE CLIENT AU TITRE DU SERVICE EN CONTREPARTIE DU SERVICE DANS LE CADRE DUQUEL S'INSCRIT LE LITIGE, À MOINS QUE LA LOI NE S'Y OPPOSE.**

15. Non sollicitation

Le Client s'interdit d'engager ou de faire travailler, directement ou indirectement, tout salarié, rédacteur, community manager, graphiste ou sous-traitant de la Société ayant participé à l'exécution du Service, pendant la durée du contrat et douze (12) mois après son terme, même si la sollicitation ne vient pas du Client. En cas de manquement, le Client verse à la Société, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire égale à au prix total hors taxes du Service, sans préjudice de l'indemnisation de tout dommage supplémentaire.

16. Évolution des CGV

La Société peut modifier les CGV pour les adapter à l'évolution du Service ou de la réglementation. Les CGV acceptées par le Client à la Commande restent applicables jusqu'au terme de sa Durée d'engagement.

17. Dispositions générales

Les CGV et les Commandes sont régies par le droit de la Principauté d'Andorre. Elles sont rédigées en langue française, qui seule fait foi en cas de traduction. La nullité d'une clause n'entraîne pas celle des autres. Les parties sont des contractants indépendants : aucune stipulation ne crée de lien de subordination, de société ou de mandat général entre elles, en dehors du mandat limité de l'article 9.1. La Société peut céder le contrat à une société affiliée ou à un acquéreur de son activité, après en avoir informé le Client.

18. Litiges

En cas de difficulté, le Client s'adresse en priorité à la Société pour rechercher une solution amiable. **À DÉFAUT D'ACCORD, TOUT LITIGE RELATIF À LA FORMATION, L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION OU LA RÉSILIATION DU CONTRAT EST SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE, DANS LE RESSORT DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES.**